

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### **L'Etat investit 86 millions pour l'assainissement de neuf bâtiments grands consommateurs d'énergie**

**Dans le cadre de son Plan climat, le Conseil d'Etat transmet au Grand Conseil six demandes de crédits additionnels pour financer les travaux d'assainissement énergétique de neuf des plus grands et des plus anciens bâtiments de son parc immobilier, pour un montant total de 86 millions de francs. Le chef du département en charge des immeubles a présenté ce jour sur l'un des sites concernés cette première étape d'un vaste programme de rénovation des toitures, des façades et de remplacement des chauffages, qui devrait réduire de 80% la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> de l'Etat à l'horizon 2040.**

Le parc immobilier de l'Etat géré par sa Direction générale des immeubles et du patrimoine compte environ 1000 bâtiments (sans CHUV ni UNIL). Depuis les années 2000, la question climatique et l'obsolescence de ce parc immobilier sont au cœur des réflexions des Autorités vaudoises. Dès 2010, l'Etat a consacré des moyens importants pour rénover et assainir ses bâtiments. En 2019 et 2020, il adopté trois crédits-cadres et trois crédits d'investissements d'un montant total de 133 millions pour l'entretien de 22 sites, dont 15% environ consacrés à l'assainissement énergétique.

En juin 2020, le Conseil d'Etat a présenté le Plan climat vaudois, qui vise la réduction de 50 à 60% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire cantonal jusqu'en 2030. Une série de mesures dites d'impulsion ont été annoncées pour un coût total de 173 millions, dont 40 millions pour accélérer l'assainissement du parc bâti de l'Etat et réduire sa consommation énergétique.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil d'Etat a décidé d'assainir en priorité les plus grands et les plus anciens des 470 bâtiments chauffés de son parc immobilier. Le choix s'est porté sur les constructions d'avant l'an 2000 et d'une surface supérieure à 2000 m<sup>2</sup>, soit un ensemble de 77 bâtiments. Ainsi, en agissant sur moins de 20% de ses immeubles, l'Etat atteint 80% d'efficacité (réduction de 80% du CO<sub>2</sub>).

Cette stratégie d'assainissement porte sur quatre axes: la rénovation des façades, celle des toitures, le remplacement des chauffages et la pose de panneaux

photovoltaïques (en partenariat). Les travaux dont les coûts estimés atteignent 475 millions seront financés par des crédits d'investissement échelonnés jusqu'en 2040. Des études complémentaires ont été réalisées à l'aune de ces exigences et il ressort que les crédits déjà accordés doivent être complétés pour 9 des 22 sites concernés.

C'est l'objet des six crédits additionnels d'un montant net de 85,8 millions que le Conseil d'Etat transmet ce jour au Grand Conseil afin de financer les travaux d'assainissement énergétique des neuf bâtiments suivants: les gymnases Auguste Piccard (11,8 millions) et du Bugnon (1,9 million) à Lausanne, le gymnase de Chamblandes à Pully (8,3 millions), l'EPSIC (15,1 millions) et l'ERACOM (18,0 millions) à Lausanne, les prisons de la Croisée à Orbe (8,2 millions) et de la Tuilière à Lonay (5,1 millions), le bâtiment administratif de la Pontaise (BAP 9,8 millions) et le Tribunal cantonal (7,6 millions) à Lausanne.

Planifiés de 2021 à 2025, les travaux d'assainissement spécifiques (71,3 millions) ainsi que les autres interventions liées totalisent 94,2 millions, compensés en partie par une subvention fédérale de 8,4 millions. Simultanément aux demandes de crédits, le Conseil d'Etat procède au bouclage de six objets décrétés en 2012 et partiellement non réalisés, pour un solde de 22,1 millions. En conséquence, les montants relatifs au Plan climat respectent l'enveloppe fixée (40 millions), tenant compte des décrets bouclés et de la subvention fédérale.

Pleinement réalisées dès 2025, les économies financières générées par ces assainissements devraient atteindre 415'000 francs par année, soit une réduction de 308'000 francs de frais d'énergie et de 107'000 francs de taxes CO<sub>2</sub>.

Le remplacement des systèmes de chauffe et les nouvelles installations solaires sont au cœur du dispositif et des enjeux. Défini en 2015 et renforcé en 2020, le standard d'assainissement des bâtiments de l'Etat exige désormais la production de chaleur renouvelable. Les résultats mesurés sur les premiers bâtiments assainis montrent que l'Etat est sur la voie de la neutralité carbone, à condition de respecter dans la durée la stratégie amorcée et de poursuivre le rythme accéléré de l'assainissement énergétique d'un parc bâti aujourd'hui vieillissant.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 février 2021

## **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Yves Golay-Fleurdelys, président de la commission technique de la cathédrale

### **TÉLÉCHARGEMENT(S)**

[Présentation - Assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat](#)

[Photo: bâtiment administratif de la Pontaise, Lausanne](#)

[Photo: Gymnase Auguste-Piccard, Lausanne](#)

[Photo: Gymnase du Bugnon, Lausanne](#)

[Photo: Tribunal cantonal, Lausanne](#)

[EMPD](#)